

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2024/69

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 21 novembre 2024.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 19 ; Nombre de votants : 22

Présents : Mme NETO - Mme BRANA – M. CAVALIERE – Mme CUEILLENS - M. BACHELLERIE – Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT – Mme BRAZZALOTTTO - Mme KLUCZYNSKI – M. CAUQUIL – Mme MESSERLI-CIPRES - M. GEYRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN – Mme LAPLANE-SOTUM - M. ROSELL - Mme MASSAROTTO.

Excusés donnant pouvoirs : M. CAMAZZOLA à M. CUEILLENS - M. JAFFRES à Mme BRANA - Mme COUDERC à Mme FAUCHE.

Absent excusé : M. ANTONELLO.

Objet : Modification du tableau des emplois

► Suite au congé longue maladie d'un agent sur le poste « adjoints techniques /ATSEM », nous avons pallié l'absence en basculant un titulaire à temps non complet vers ce poste à temps complet. Ce poste à temps incomplet a été remplacé par un contractuel. Aujourd'hui, un an plus tard, pour permettre de stagiairiser le contractuel et de pérenniser la situation de l'agent titulaire, il nous faut adapter le tableau des emplois. En effet, la longue maladie ne signifie pas vacance du poste, aussi je vous propose de doubler temporairement le poste d'adjoints techniques /ATSEM.

► Un agent des services techniques occupe le poste d'ASVP 60% de son temps et le poste d'adjoint technique spécialité maçon 40% de son temps. Devant cette situation, pour assurer la charge de travail des services techniques, je vous propose d'ouvrir un poste d'adjoint technique à temps complet. Ce poste sera pourvu au 1^{er} janvier par la réintégration d'un agent en disponibilité qui a fait sa demande de retour dans la collectivité.

Ci-joint le tableau en annexe.

Le Comité Social Territorial a adopté le tableau des emplois le 27 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

- D'adopter le tableau des emplois ainsi modifié au 1^{er} Décembre 2024.

Publié le 21/12/2024

En Préfecture le 21/12/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le 29 Novembre 2024

Madame le Maire,
Barbara NETO

